



CRÉDIT

LES  
MINI-GUIDES  
BANCAIRES

# Le coût d'un crédit

**Ce mini-guide vous est offert par :**

---

**Pour toute information complémentaire,  
nous contacter :  
[info@lesclesdelabanque.com](mailto:info@lesclesdelabanque.com)**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901  
Directeur de publication : Maya Atig  
Imprimeur : Concept graphique, ZI Delaunay Belleville -  
9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis  
Dépôt légal : octobre 2022

# SOMMAIRE

---

<b>Les intérêts</b>	4
<b>Les frais liés aux garanties</b>	8
<b>Les frais d'assurance</b>	10
<b>Les frais de dossier</b>	14
<b>Les frais annexes</b>	18
<b>Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG)</b>	20
<b>Les points clés</b>	25

# INTRODUCTION

**Avant de signer votre crédit, savez-vous vraiment combien il va vous coûter ?**

**Le coût du crédit comprend bien sûr les intérêts, mais aussi souvent l'assurance et d'autres frais. Il varie en fonction du type de crédit choisi, du montant emprunté, de sa durée et du taux d'intérêt.**

**Le coût du crédit est un élément important de comparaison entre les offres des différents établissements. Cependant, l'offre la moins chère n'est pas toujours la plus adaptée.**

**Avant de vous engager, vérifiez vos capacités de remboursement.**

---

# Les intérêts

---

Les intérêts constituent une partie importante du coût du crédit. **C'est un pourcentage appliqué à la somme empruntée.** Ils sont calculés à partir d'un taux d'intérêt, appelé aussi taux nominal.

Ce taux est le plus souvent fixé librement par la banque. Il est généralement lié au taux du marché, c'est-à-dire au taux auquel la banque doit elle-même emprunter, augmenté d'une marge qui intègre de nombreux éléments (risques de non-remboursement, coût de distribution et de gestion, politique commerciale, etc.).

Pour certains prêts, le taux est réglementaire, fixé d'avance et non négociable :

- **les prêts à taux réglementés** (exemple : prêt épargne logement) ;
- **les prêts aidés** (exemple : prêt à taux zéro).



## ATTENTION

Le taux nominal le moins élevé ne garantit pas le crédit le moins cher.

Et plus le crédit est long, plus les intérêts seront importants, à taux nominal identique.

Seul le coût global permet de déterminer le crédit le moins cher.

---

# Les frais liés aux garanties

---

**Afin de s'assurer que vous pourrez rembourser votre crédit en cas de problème, la banque peut vous demander des garanties (cautionnement, hypothèque, etc.).**

Leur mise en place peut générer des frais, variables selon la nature de la garantie :

- si un proche se porte caution pour vous, l'acte est généralement gratuit car il ne nécessite pas d'être réalisé par un notaire ;
- si c'est une société de caution qui se porte garante pour vous, une commission et une participation (en partie restituable en fin de crédit, selon les organismes de caution) au fonds mutuel de garantie vous seront demandées ;
- en cas d'hypothèque, le recours au notaire est nécessaire, entraînant des frais qui varient selon le montant de l'opération.

---

# Les frais d'assurance

---

**Élément important du crédit**, l'assurance vient compléter l'analyse de solvabilité effectuée par la banque. Si le risque couvert se réalise (par exemple décès, invalidité, perte d'emploi, etc.), l'assurance prend en charge, à votre place, le remboursement de tout ou partie des échéances du crédit voire du capital en cas de décès, selon les termes du contrat et la quotité d'assurance souscrite (d'où l'importance d'une bonne répartition : entre 100 et 200 % pour un couple).

**Une assurance décès invalidité est en général demandée par les banques en cas de crédit immobilier.** Il existe d'autres types d'assurance, par exemple l'assurance perte d'emploi.



*Son prix varie en fonction du type d'assurance et de votre profil de risque.*

## La prime d'assurance est exprimée :

- **en taux annuel effectif de l'assurance** (TAEA);
- **en montant total en euros** dû sur la durée totale du prêt ;
- **en euros, proportionnellement au capital emprunté** (par exemple 3,50 euros par tranche de 10 000 euros empruntés) **et par période** selon la périodicité de paiement (il est précisé si ce montant s'ajoute ou non à l'échéance de remboursement) ;

- **ou en pourcentage**, sous forme d'une majoration du taux du prêt (par exemple + 0,50%) :
  - soit du capital initial emprunté (la prime reste identique tout au long du remboursement du prêt) ;
  - soit du capital restant dû (la prime diminue à mesure du remboursement du prêt).



*Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, pour les prêts immobiliers, le coût de l'assurance est aussi exprimé, à titre d'exemple, en euros payés sur les 8 premières années du prêt.*

---

# Les frais de dossier

---

Lors d'une demande de crédit, **la banque procède à l'analyse de toutes les pièces et informations qu'elle demande pour votre dossier afin d'estimer votre capacité de remboursement et le risque qu'elle va prendre.**

Son objectif est de faire un prêt responsable c'est-à-dire qu'elle vous estime raisonnablement en capacité de le rembourser sur la durée prévue. **Cette étude engendre des frais** qui, selon les types de prêt et les banques, peuvent être **fixes ou proportionnels au montant du prêt.**

## **Les frais de dossier peuvent être :**

- **inclus ou non dans le taux d'intérêt nominal**, ils figurent toujours dans la TAEG ;
- **offerts par la banque** dans le cadre d'une opération promotionnelle ;
- **pris en charge par l'État**, c'est le cas pour certains crédits réglementés (prêt à taux zéro par exemple).



## ASTUCE

Pour les frais de dossier, variables selon les prêts (souvent un pourcentage du montant du prêt), vous pouvez essayer de négocier avec la banque pour les faire diminuer si votre dossier ne présente pas de difficulté particulière. Il existe généralement un minimum de perception. Renseignez-vous.

---

# Les frais annexes

---

**Il s'agit de tous les coûts que la banque peut engager, pour votre compte, et qu'elle vous répercute** comme, par exemple, des frais d'enregistrement pour un gage sur un véhicule. Sauf cas particulier, ils ne dépassent pas quelques dizaines d'euros. **Il faut aussi compter les frais d'intermédiation si vous êtes passé par un intermédiaire de crédit. Ils rentrent dans la calcul du TAEG.**

Si un notaire est intervenu, ces frais annexes ne sont pas perçus par la banque puisqu'ils sont intégrés dans le montant global des frais de notaire.

---

# Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG)

---

**Le TAEG incorpore la totalité des coûts nécessaires à la réalisation de votre financement** : taux d'intérêt, coût de l'assurance obligatoire, frais de dossier, frais d'intermédiation, etc.

Présent dans toutes les offres de prêt et publicités de crédit, **il vous permet de :**

- **connaître le coût total** de votre financement,
- **comparer les différentes offres** de crédit.

**Un prêt peut être en apparence plus cher qu'un autre si on ne regarde que le taux nominal.** Mais si les autres frais (par exemple frais de dossier) sont plus avantageux pour le second, cela peut compenser la différence de taux nominal.

**L'établissement de crédit doit respecter un taux maximum appelé « taux d'usure »**

fixé réglementairement. Lors de l'octroi d'un crédit, le TAEG de ce crédit ne doit pas dépasser le dernier seuil de l'usure connu et publié chaque trimestre par la Banque de France.

# LE COÛT D'UN CRÉDIT



Le coût d'un crédit = intérêts + assurance(s)  
+ autres frais (garanties, dossier...).

Soyez attentif aux détails de chaque coût.



Il dépend du type de crédit choisi,  
du montant emprunté, de sa durée  
et du taux d'intérêt.



Le TAEG reprend la totalité des coûts  
occasionnés. Il permet de comparer  
les offres de prêt.



Les garanties et les assurances  
sont essentielles pour vous aider  
en cas de difficulté.



Tenez bien compte des autres  
caractéristiques du crédit avant  
de vous décider (souplesse possibles,  
modularité, conditions  
de remboursement anticipé, etc.).

[www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)

---

Le site pédagogique sur la banque et l'argent